



Mon patron m'oblige a faire des heures au black

Par **marine31400**, le **18/06/2013** à **21:53**

Bonjours,

voilà déjà 7 mois que je suis actuellement en CDI de 20h.

Dés le premier jours, mon patron me demande si je suis d'accord pour des heures supplémentaires, sans jamais mentionnée qu'elles seraient payées au BLACK.

Aujourd'hui j'ai refusé d'effectuer plus d'heures supplémentaires, à cause de la pression subit par mon employeurs je me retrouve aujourd'hui obligé d'exercer des heures au black, jusqu'à 50h par mois.

Ce dernier refuse un licenciement, ma seule option reste la démission.

Par ailleurs, tout les employés de la boîte sont en 20h alors que la boîte est ouverte 9h par jours, 6 jours sur 7 et nous sommes un effectif de 10.

Comment obligé mon employeur à cesser son harcèlement ou de me licencier si je ne correspond pas à son employé idéal ??????

Par **P.M.**, le **19/06/2013** à **13:32**

Bonjour,

De toute façon, dans le cadre d'un temps partiel, il ne peut pas y avoir d'heures supplémentaires mais complémentaires...

Vous n'avez aucune obligation d'effectuer des heures non payées légalement et si vous avez la preuve de celles déjà accomplies, vous pourriez saisir le Conseil de Prud'Hommes même avec un simple relevé précis tenu quotidiennement...